

# Le gouvernement lutte contre les contenus illicites sur les réseaux de téléphonie mobile

L'utilisation d'outils de contrôle parental et de logiciels de filtrage est aujourd'hui largement répandue sur les ordinateurs dits « domestiques » et doit encore être renforcée et améliorée. Ces techniques ne sont toutefois plus suffisantes pour permettre une protection satisfaisante contre les contenus illicites, du fait des progrès technologiques qui permettent désormais d'accéder aux portails Internet via les réseaux mobiles sur téléphone portable. L'engouement des jeunes pour ces modes de

communication impose le développement de techniques complémentaires adaptées à ces nouveaux usages. C'est pourquoi les pouvoirs publics ont mis en place, le 1<sup>er</sup> août 2008, un site de signalement des contenus illicites de l'Internet (<https://internet-signalement.gouv.fr>). Les signalements sont traités par

*Chaque semaine  
M<sup>e</sup> Alain  
Bensoussan,  
avocat à la cour  
d'appel de Paris  
et spécialiste en droit  
de l'informatique,  
vous informe  
de vos droits.*



MARC MARTIN

des policiers et gendarmes affectés à la Plate-forme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements (Pharos). Ce site propose aussi des pages d'informations et des conseils de spécialistes pour mieux protéger l'utilisation de l'Internet fixe et mobile. D'autres mesures ont également été proposées dans le cadre du plan pour le développement numérique, présenté en octobre dernier, comme la création, d'ici à 2009, d'une plate-forme européenne d'échanges d'informations sur la cybercriminalité et les sites illicites dans le cadre d'Europol.